

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

PRÊTS ET AVANCES
À DES PARTICULIERS OU
À DES ORGANISMES PRIVÉS



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2022 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2022 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2022 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

MISSION : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	21
<i>Éléments transversaux au programme</i>	21
<i>Justification par action</i>	23
04 – <i>Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement</i>	23
PROGRAMME 862 : Prêts pour le développement économique et social	25
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	28
1 – <i>Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises</i>	28
Présentation des crédits	30
Justification au premier euro	33
<i>Éléments transversaux au programme</i>	33
<i>Justification par action</i>	36
01 – <i>Prêts pour le développement économique et social</i>	36
02 – <i>Prêts participatifs pour le développement économique et social</i>	37
PROGRAMME 868 : Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	39
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Présentation des crédits	41
Justification au premier euro	43
<i>Éléments transversaux au programme</i>	43
<i>Justification par action</i>	45
01 – <i>Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran</i>	45
PROGRAMME 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	47
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	48
Présentation des crédits	49
Justification au premier euro	51
<i>Éléments transversaux au programme</i>	51
<i>Justification par action</i>	53
01 – <i>Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie</i>	53
PROGRAMME 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	55
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Présentation des crédits	57
Justification au premier euro	59
<i>Éléments transversaux au programme</i>	59
<i>Justification par action</i>	61
01 – <i>Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</i>	61

PROGRAMME 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	63
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	64
Présentation des crédits	66
Justification au premier euro	69
<i>Éléments transversaux au programme</i>	69
<i>Justification par action</i>	72
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	72
 PROGRAMME 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	 73
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	74
Objectifs et indicateurs de performance	76
1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise	76
2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire	78
Présentation des crédits	80
Justification au premier euro	83
<i>Éléments transversaux au programme</i>	83
<i>Justification par action</i>	86
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	86

MISSION
**Prêts et avances à des particuliers
ou à des organismes privés**

Présentation du compte

Ce compte est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État » ;
- Section n° 2 : « Prêts pour le développement économique et social » ;
- Section n° 3 : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ».
- Section n° 4 : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 ».

Depuis 2014, la première section ne comporte plus que les « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04 du programme 861).

La deuxième section correspond :

- aux « Prêts pour le développement économique et social », (programme 862) ;
- aux « Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran » (programme 868) ;
- aux « Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir » (programme 876, qui porte le financement en prêt du plan Nano 2022) ;
- aux prêts pour le « Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie » (programme 878, créé en 2021).

La troisième section comporte une unique action : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » (programme 869).

La quatrième section comporte une unique action : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 » (programme 877).

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	26 928 28 956	50 000 0	50 000 0	-23 072 +28 956
861 - Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		50 000 0	50 000 0	
Section : Prêts pour le développement économique et social	168 101 519 502 843 890	295 000 000 673 886 500	327 000 000 859 786 500	-158 898 481 -356 942 610
862 - Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 453 886 500	75 000 000 607 786 500	
868 - Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran		0 0	0 0	
876 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0 0	32 000 000 32 000 000	
878 - Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie		220 000 000 220 000 000	220 000 000 220 000 000	
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 100 000 000	383 000 000 248 443 989	-383 000 000 -248 443 989
869 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 100 000 000	383 000 000 248 443 989	
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	12 401 983 9 561 864	0 88 140 702	0 88 140 702	+12 401 983 -78 578 838
877 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19		0 88 140 702	0 88 140 702	
Total et solde	180 530 430 512 434 710	295 050 000 862 027 202	710 050 000 1 196 371 191	-529 519 570 -683 936 481
Solde cumulé du compte depuis sa création				-3 992 481 627

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »

Le solde constaté est positif, en l'absence de dépenses sur le programme 861.

Section « Prêts pour le développement économique et social »

Le solde exécuté est négatif, pour un montant nettement supérieur à la prévision : la nette augmentation des recettes encaissées par rapport à la prévision ne compense pas la forte hausse des dépenses financées par les reports de crédits ouverts sur le programme 862.

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission

Équilibre du compte et recettes

Section « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle »

Le solde négatif constaté a été nettement inférieur à la prévision initiale. Aucune recette n'était prévue et n'a été encaissée pour cette section ; le niveau de dépenses du programme unique de cette section a été plus faible que prévu.

Section « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 »

La section présente un solde négatif, en raison de la reprise non prévue initialement des dépenses sur le programme.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	26 928	28 956	+2 028
02 - Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat		247	+247
04 - Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	26 928	28 709	+1 781
Section : Prêts pour le développement économique et social	168 101 519	502 843 890	+334 742 371
05 - Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel			
06 - Prêts pour le développement économique et social	14 769 480	371 519 206	+356 749 726
07 - Prêts à la filière automobile	832 039	599 878	-232 161
09 - Prêts aux petites et moyennes entreprises	152 500 000	130 724 806	-21 775 194
12 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir			
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
10 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	12 401 983	9 561 864	-2 840 119
11 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	12 401 983	9 561 864	-2 840 119
Total	180 530 430	512 434 710	+331 904 280

Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »

Les recettes, légèrement supérieures à la prévision initiale, correspondent aux mensualités de remboursement des dernières avances en cours.

Section « Prêts pour le développement économique et social »

Les recettes correspondent :

- sur la ligne 06 à des remboursements de prêts du fonds de développement économique et social (FDES) consentis à des entreprises en difficulté dans le cadre de plans de sauvetage. Compte tenu de la nature des prêts accordés, les recettes, comme la consommation de crédits du programme 862, sont volatiles et peuvent évoluer significativement en cours de gestion. Les recettes perçues en 2022 ont en outre été nettement supérieures aux prévisions dans la mesure où elles intègrent (i) des remboursements de prêts antérieurs dans le cadre de dispositifs de refinancement par des nouveaux prêts du FDES (Air Austral ou Ascometal par exemple) ainsi que (ii) des remboursements accélérés de prêt dans le cadre d'activation de clause de remboursement enclenchée par des cession d'actifs (CNIM) ;
- sur la ligne 07 au remboursement de prêts accordés entre 2010 et 2015 à la filière automobile sur le programme 863 ;

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission

Équilibre du compte et recettes

- sur la ligne 09 au remboursement de prêts accordés à Bpifrance et à la Caisse des dépôts et consignations en 2014, dans le cadre du dispositif PIA 2, sur le programme 866 « Prêts aux petites et moyennes entreprises ».

Section « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle »

Aucune recette n'était prévue et n'a été comptabilisée en 2022 sur cette section.

Section « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 »

Le solde exécuté est négatif par rapport à la LFI car aucune ouverture de crédits n'a été prévue sur le programme 877. La consommation du programme 877 s'opère sur des crédits reportés du fait de la prorogation du dispositif d'avances remboursables et prêts à taux bonifiés aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire jusqu'au 30 juin 2022. Par ailleurs, la recette constatée est inférieure à la prévision.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2022 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2022 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État			
Prévision	50 000	50 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	50 000	50 000	
Exécution	0	0	
862 – Prêts pour le développement économique et social			
Prévision	929 920 052	1 090 920 052	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	75 000 000	75 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	854 920 052	1 015 920 052	
Exécution	453 886 500	607 786 500	
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie			
Prévision	220 000 000	220 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	220 000 000	220 000 000	
Exécution	220 000 000	220 000 000	
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			
Prévision	0	32 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	32 000 000	
Exécution	0	32 000 000	
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Prévision	100 000 000	383 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	383 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	100 000 000	0	
Exécution	100 000 000	248 443 989	
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19			
Prévision	226 627 500	226 627 500	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	226 627 500	226 627 500	
Exécution	88 140 702	88 140 702	
Total Prévision	1 476 597 552	1 952 597 552	
Total Exécution	862 027 202	1 196 371 191	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 411 108 448	75 000 000 453 886 500	75 000 000 350 708 448	75 000 000 607 786 500
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 392 400 000	75 000 000 446 992 000	75 000 000 332 000 000	75 000 000 600 892 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	0 18 708 448	0 6 894 500	0 18 708 448	0 6 894 500
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0 0	0 0	0 0
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	26 000 000 26 000 000	32 000 000 32 000 000
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	26 000 000 26 000 000	32 000 000 32 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 100 000 000	416 000 000 296 043 203	383 000 000 248 443 989
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 100 000 000	416 000 000 296 043 203	383 000 000 248 443 989
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0 123 372 500	0 88 140 702	0 123 372 500	0 88 140 702
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	0 123 372 500	0 88 140 702	0 123 372 500	0 88 140 702

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Récapitulation des crédits et des emplois

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 411 108 448	75 000 000 453 886 500	75 000 000 350 708 448	75 000 000 607 786 500
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	75 000 000 411 108 448	75 000 000 453 886 500	75 000 000 350 708 448	75 000 000 607 786 500
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0 0	0 0	0 0
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000	200 000 000 200 000 000	220 000 000 220 000 000
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	26 000 000 26 000 000	32 000 000 32 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	26 000 000 26 000 000	32 000 000 32 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 100 000 000	416 000 000 296 043 203	383 000 000 248 443 989
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 100 000 000	416 000 000 296 043 203	383 000 000 248 443 989
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0 123 372 500	0 88 140 702	0 123 372 500	0 88 140 702
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 123 372 500	0 88 140 702	0 123 372 500	0 88 140 702
Total	275 050 000 734 480 948	295 050 000 862 027 202	717 050 000 996 124 151	710 050 000 1 196 371 191
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	275 050 000 734 480 948	295 050 000 862 027 202	717 050 000 996 124 151	710 050 000 1 196 371 191

PROGRAMME 861
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Le programme 861 permet le financement des prêts et avances aux agents de l'État pour raisons de service.

Le dispositif « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04) vise à faciliter et accélérer la prise de fonction des agents servant à l'étranger par l'attribution d'une aide financière.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
Total des AE prévues en LFI	50 000	50 000	50 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	50 000	50 000	
Total des AE consommées	0	0	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
Total des CP prévus en LFI	50 000	50 000	50 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	50 000	50 000	
Total des CP consommés	0	0	

Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Programme n° 861 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000 0
Total des AE prévues en LFI	50 000	50 000	50 000
Total des AE consommées	0		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000 0
Total des CP prévus en LFI	50 000	50 000	50 000
Total des CP consommés	0		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	50 000	0	0	50 000	0
Prêts et avances	0	50 000	0	0	50 000	0
Total hors FdC et AdP		50 000			50 000	
Total*	0	50 000	0	0	50 000	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés		+50 000	+50 000		+50 000	+50 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000

Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Programme n° 861 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 50 000	CP ouverts en 2022 * (P1) 50 000
AE engagées en 2022 (E2) 0	CP consommés en 2022 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 50 000	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2022 (E2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0

Afin de faciliter et d'accélérer la prise de fonction des agents de l'État servant à l'étranger, l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1979 a instauré en leur faveur un dispositif d'avances facilitant les démarches relatives à la location d'un logement dans les environs de leur poste d'affectation.

Les dossiers de demande sont présentés par le ministère dont relève l'agent bénéficiaire et sont instruits par la direction générale du Trésor. Le montant de l'avance accordée est calculé en fonction du nombre de points obtenus selon un barème défini en commission interministérielle et représente entre 60 et 80 % du montant de l'avance totale demandée. Ces avances portent intérêt à un taux de 1 % et sont remboursables par mensualités, calculées selon la durée de l'avance.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	50 000		50 000	
Prêts et avances	50 000		50 000	
Total	50 000		50 000	

Aucune avance n'a été accordée en 2022.

PROGRAMME 862
Prêts pour le développement économique et social

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

Le programme 862 permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) octroyés par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des interventions ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Les prêts portent intérêts. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement.

Les modalités de ces prêts sont établies dans le respect de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Plus spécifiquement, la typologie des prêts du Fonds pour le développement économique et social s'est élargie pour répondre aux conséquences de la crise de la Covid-19.

- Tout d'abord, les liquidités apportées sous forme de prêt bonifié aux entreprises durement affectées par la crise, en particulier lorsque le recours aux prêts garantis par l'État (PGE) ne s'est pas avéré possible ou suffisant. Ces interventions ont visé à contenir le risque de *credit crunch* pour des entreprises fragiles mais néanmoins viables, apportant ainsi une réponse à une défaillance temporaire de marché liée à la crise sanitaire. Sur le plan juridique, ce type d'intervention a été rendu possible par l'adoption, par la Commission européenne, d'un encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Celui-ci a été prolongé jusqu'à la fin du premier semestre 2022 puis une version ajustée de cet encadrement, tenant compte des conséquences de la guerre en Ukraine, a été mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2023.
- Ensuite, un dispositif de prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE) a été mis en place en 2020 et prolongé en 2021. Il s'agit avec ces prêts participatifs d'améliorer la structure de bilan des bénéficiaires, et de permettre à ces entreprises d'avoir un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, chaque prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %. Pour les entreprises employant jusqu'à 10 salariés, le principal maximum est de 10 000 €. Pour les entreprises employant entre 10 et 49 salariés, il est de 50 000 € (100 000 € à titre dérogatoire). La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et a été prolongé par la suite jusqu'au 31 décembre 2022.
- Enfin, un fonds de transition a été créé en 2021, prolongé sur le 1^{er} semestre 2022, qui vise à répondre à des enjeux de renforcement des fonds propres d'entreprises affectées par la crise de la Covid-19. Ce fonds pouvait prendre la forme de prêts participatifs octroyés par le CIRI au titre du programme 862 ainsi des interventions sous forme de quasi fonds propres via le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » géré par l'Agence des participations de l'État.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

INDICATEUR 1.2 : Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

INDICATEUR

1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	1,3	1,1	5	1,1	5

Commentaires techniques

Source des données : CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle).

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

L'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

INDICATEUR

1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	0	84	50	0	50
Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts participatifs pour le développement économique et social accordés en n-3	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	70

Commentaires techniques

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement. Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Source des données : CODEFI et CIRI.

Mode de calcul : nombre de prêts consentis en année n-3 sans incident de paiement au cours des années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020-2022 de prêts participatifs de l'État.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'indicateur 1.1

A l'issue de l'exercice 2022, l'effet de levier s'établit à 110 % pour l'ensemble des prêts FDES octroyés, identique au résultat 2021 et proche de celui de 2020 (130 %), dans un contexte exceptionnel. Ce résultat intervient dans le contexte d'une prolongation de l'encadrement temporaire des règles en matière d'aide d'État établi par la Commission européenne permettant d'assouplir la doctrine d'intervention de l'État et par là même la recherche d'un effet levier classique. Pour rappel, l'objectif d'effet de levier a été réduit temporairement à 1 en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et de difficultés accrues à réunir des financements privés. Cette réduction temporaire de l'objectif a été formalisée dans la circulaire de juillet 2020 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises fragilisées par la crise de la Covid-19.

Pour l'indicateur 1.2

Le 1^{er} sous-indicateur mesure la pérennité des entreprises soutenues, trois ans après l'année d'octroi d'un prêt FDES. Pour 2022, l'indicateur est à 0 %. En effet, les deux prêts octroyés en 2019 (British steel et Arc international) ont fait l'objet depuis d'une restructuration.

Le 2^e sous-indicateur est sans objet pour 2022. Il ne pourra être renseigné qu'en 2023 pour les premiers prêts, dans la mesure où il comptabilise le taux de pérennité des entreprises trois ans après l'octroi du prêt.

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 446 992 000	75 000 000 446 992 000	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	6 894 500	0 6 894 500	0
Total des AE prévues en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+854 920 052	+854 920 052	
Total des AE ouvertes	929 920 052	929 920 052	
Total des AE consommées	453 886 500	453 886 500	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 600 892 000	75 000 000 600 892 000	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	6 894 500	0 6 894 500	0
Total des CP prévus en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 015 920 052	+1 015 920 052	
Total des CP ouverts	1 090 920 052	1 090 920 052	
Total des CP consommés	607 786 500	607 786 500	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 392 400 000	75 000 000	75 000 000 392 400 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	18 708 448	0	0 18 708 448
Total des AE prévues en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des AE consommées	411 108 448		411 108 448

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 332 000 000	75 000 000	75 000 000 332 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	18 708 448	0	0 18 708 448
Total des CP prévus en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des CP consommés	350 708 448		350 708 448

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	411 108 448	75 000 000	453 886 500	350 708 448	75 000 000	607 786 500
Prêts et avances	411 108 448	75 000 000	453 886 500	350 708 448	75 000 000	607 786 500
Total hors FdC et AdP		75 000 000			75 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+854 920 052			+1 015 920 052	
Total*	411 108 448	929 920 052	453 886 500	350 708 448	1 090 920 052	607 786 500

* y.c. FdC et AdP

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS**ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/01/2022		355 000 000		355 000 000				
Total		355 000 000		355 000 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/03/2022		499 920 052		660 920 052				
Total		499 920 052		660 920 052				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		854 920 052		1 015 920 052				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 446 992 000	75 000 000 446 992 000		75 000 000 600 892 000	75 000 000 600 892 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		6 894 500	0 6 894 500		6 894 500	0 6 894 500
Total des crédits prévus en LFI *	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+854 920 052	+854 920 052		+1 015 920 052	+1 015 920 052
Total des crédits ouverts	0	929 920 052	929 920 052	0	1 090 920 052	1 090 920 052
Total des crédits consommés	0	453 886 500	453 886 500	0	607 786 500	607 786 500
Crédits ouverts - crédits consommés		+476 033 552	+476 033 552		+483 133 552	+483 133 552

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En 2022, le programme 862 a bénéficié de reports à hauteur de 854 920 052 € en AE et 1 015 920 052 € en CP.

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 929 920 052	CP ouverts en 2022 * (P1) 1 090 920 052
AE engagées en 2022 (E2) 453 886 500	CP consommés en 2022 (P2) 607 786 500
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 141 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 476 033 552	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 466 786 500

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 161 000 000				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 161 000 000	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 141 000 000	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 20 000 000
AE engagées en 2022 (E2) 453 886 500	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 466 786 500	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) -12 900 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 7 100 000
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 7 100 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts du FDES peuvent être constitués de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années et par ailleurs conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut également être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

Le montant d'AE engagées en 2022 s'élève à 473 886 500 € ; le montant indiqué (E2) de 453 886 500 € prend en compte un retrait d'engagement sur exercice antérieur de 20 000 000 € en 2022. Le montant des engagements antérieurs à 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4) est donc nul. Le montant des engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5) s'élève à 7 100 000 €.

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Prêts pour le développement économique et social**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 446 992 000	75 000 000 446 992 000		75 000 000 600 892 000	75 000 000 600 892 000

Cette action a pour finalité d'accorder une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et commerciale. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) peut, dans certains cas, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent permettre de restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché (hors doctrine autorisée par l'encadrement temporaire aux aides d'État de la Commission européenne). Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

Initialement fixée à 75 M€ pour 2022, la dotation budgétaire du FDES a bénéficié du report des crédits ouverts dans le contexte de crise sanitaire et non utilisés en 2021, incluant les 600 M€ d'AE et CP ouverts par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 au titre du fonds de transition. Ce qui a porté l'enveloppe de crédits disponibles pour 2022 à 929 920 052 € d'AE et 1 090 920 052 de CP. La mobilisation de ces crédits s'est appuyée sur la refonte temporaire de la doctrine d'utilisation à la suite de l'adoption par la Commission européenne d'un Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de pandémie. Cet Encadrement temporaire autorise les États membres, jusqu'au 30 juin 2022, à accorder aux entreprises touchées par la crise des prêts à taux bonifiés dans la limite de 25 % de leur chiffre d'affaires 2019. Cette mesure vise à contenir le risque de *credit crunch* inhérent aux périodes de graves et brutales crises économiques, et permet ainsi d'offrir un accès à la liquidité à des entreprises structurellement viables mais rencontrant des difficultés ponctuelles de trésorerie.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	75 000 000	446 992 000	75 000 000	600 892 000
Prêts et avances	75 000 000	446 992 000	75 000 000	600 892 000
Total	75 000 000	446 992 000	75 000 000	600 892 000

En 2022, la mobilisation des prêts FDES s'est appuyée sur la doctrine « Covid-19 » permettant au CIRI de s'affranchir des règles classiques d'intervention de l'État (recherche d'un effet levier de cinq, pratique de taux d'intérêt de marché) pour faire face aux difficultés des entreprises en restructuration à obtenir des liquidités.

ACTION

02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		6 894 500	6 894 500		6 894 500	6 894 500
			0			0

Cette action vise à financer les prêts participatifs au sens de l'article L. 313-14 du code monétaire et financier, attribués à des entreprises de 50 salariés au maximum. La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par l'article 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 puis par l'article 185 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 et enfin par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.

Les modalités d'utilisation de ces crédits sont précisées par le décret n° 2020-1314 du 30 octobre 2020 relatif aux modalités d'utilisation des crédits inscrits pour les prêts participatifs du fonds de développement économique et social.

Ce dispositif, échu le 31 décembre 2022, a permis aux CODEFI de se prononcer sur l'octroi de prêts directs de l'État aux petites entreprises.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		6 894 500		6 894 500
Prêts et avances		6 894 500		6 894 500
Total		6 894 500		6 894 500

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Justification au premier euro

Ces prêts participatifs ont pour finalité d'améliorer la structure de bilan des entreprises bénéficiaires, et de leur permettre de disposer d'un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, le prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %.

Au 31 décembre 2022, 682 prêts participatifs pour le développement économique et social ont été accordés en cumul depuis le lancement du dispositif.

PROGRAMME 868
**Prêts et avances pour le développement
du commerce avec l'Iran**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 868 : Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran

Ce programme a été créé pour fournir les crédits nécessaires à l'amorçage d'un outil de financement souverain des échanges commerciaux avec l'Iran, alors que les canaux de paiements et les financements privés à destination de cet État sont de moins en moins importants.

Les gouvernements français, britannique et allemand avaient décidé de recourir à une structure *ad hoc* pour faciliter des opérations commerciales (pour le commerce de biens les plus essentiels) vers l'Iran. Néanmoins, le blocage des autorités iraniennes et le manque de volonté d'utiliser cette structure *ad hoc* ont empêché, au-delà d'une transaction pilote, l'opérationnalisation de cet outil de financement.

Aucune dépense n'est intervenue sur ce programme depuis 2019.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
	0	
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
	0	
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran

Programme n° 868 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>		
<i>Consommation 2021</i>		
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>		
<i>Consommation 2021</i>		
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran

Programme n° 868 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 0	CP ouverts en 2022 * (P1) 0
AE engagées en 2022 (E2) 0	CP consommés en 2022 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2022 (E2) 0	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action**ACTION****01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran			0 0			0 0

En l'absence de structure financière adéquate rendue opérationnelle pour développer le crédit-export vers l'Iran en 2022, aucune dépense n'est intervenue sur ce programme.

PROGRAMME 878
Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Le programme 878 contribue à soutenir les activités de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie. La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a ouvert 220 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Un prêt de 220 M€ a donc été accordé le 25 mars 2022, après le prêt de 200 M€ consenti en 2021. Ces prêts ont pour objet le financement de la société Prony Resources New Caledonia (PRNC) dans le cadre de la reprise de l'activité de la société minière Vale Nouvelle-Calédonie.

La société PRNC est une entreprise d'extraction de minerai (latérites et saprolites) et de production de nickel et de cobalt dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. La poursuite de l'exploitation du site imposait de mettre en œuvre une transformation de son modèle sur le plan financier, industriel et écologique. Ce second prêt de 220 M€ a notamment pour objet de financer le programme de transition écologique du site d'exploitation.

Cette mesure de soutien financier témoigne de l'importance accordée par l'État à la pérennisation de l'activité de ce site industriel, indispensable à l'activité locale d'extraction minière et de transformation du nickel, et son intérêt dans la préservation des retombées associées à cette activité pour l'économie de Nouvelle-Calédonie.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
Total des AE prévues en LFI	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	220 000 000		220 000 000	
Total des AE consommées	220 000 000		220 000 000	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
Total des CP prévus en LFI	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	220 000 000		220 000 000	
Total des CP consommés	220 000 000		220 000 000	

Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Programme n° 878 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	200 000 000 200 000 000	200 000 000	200 000 000 200 000 000
Total des AE prévues en LFI	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Total des AE consommées	200 000 000		200 000 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	200 000 000 200 000 000	200 000 000	200 000 000 200 000 000
Total des CP prévus en LFI	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Total des CP consommés	200 000 000		200 000 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	200 000 000	220 000 000	220 000 000	200 000 000	220 000 000	220 000 000
Prêts et avances	200 000 000	220 000 000	220 000 000	200 000 000	220 000 000	220 000 000
Total hors FdC et AdP		220 000 000			220 000 000	
Total*	200 000 000	220 000 000	220 000 000	200 000 000	220 000 000	220 000 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie		220 000 000 220 000 000	220 000 000 220 000 000		220 000 000 220 000 000	220 000 000 220 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	220 000 000	220 000 000	0	220 000 000	220 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	220 000 000	220 000 000	0	220 000 000	220 000 000
Total des crédits consommés	0	220 000 000	220 000 000	0	220 000 000	220 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	220 000 000	220 000 000	0	220 000 000	220 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	220 000 000	220 000 000	0	220 000 000	220 000 000

Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Programme n° 878 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 220 000 000	CP ouverts en 2022 * (P1) 220 000 000
AE engagées en 2022 (E2) 220 000 000	CP consommés en 2022 (P2) 220 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 220 000 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2022 (E2) 220 000 000	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 220 000 000	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie		220 000 000	220 000 000		220 000 000	220 000 000
		220 000 000	220 000 000		220 000 000	220 000 000

Le groupe brésilien Vale a cédé en décembre 2020 son site minier de Nouvelle-Calédonie au consortium Prony Resources New Caledonia (PRNC). Le site minier est situé à Goro, à 60 km au sud de Nouméa et se compose d'une mine de nickel, d'une usine hydro-métallurgique et d'un port.

Un prêt de 220 M€ a été accordé le 25 mars 2022 qui intervient après le prêt de 200 M€ consenti en 2021 dans le cadre du projet global de réorganisation du capital et d'un plan d'apport de financements (1,1 Md€ au total), devant garantir la pérennité des emplois et de l'activité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
Prêts et avances	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000
Total	220 000 000	220 000 000	220 000 000	220 000 000

PROGRAMME 876
**Prêts octroyés dans le cadre
des programmes des investissements d'avenir**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bruno BONNELL

Secrétaire général pour l'investissement

Responsable du programme n° 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Le présent programme a pour objet de porter le financement en prêt du plan Nano 2022 dans le cadre de la contribution du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3.

En effet, le financement du plan Nano 2022 par le PIA 3 s'élève à 368 M€ en subvention et 200 M€ en prêt. Il est encadré par la convention du 31 décembre 2019 (portant avenant n° 2) à la Convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » - volet « Technologies numériques »).

Plus largement, le plan Nano 2022, qui couvre la période 2018-2022, s'appuie sur un financement combiné de l'Europe, de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires du programme d'un montant total supérieur à 1 Md€, et générera un volume de travaux et d'investissements de 5 Md€ au total. Il s'agit d'un programme de travaux et d'investissements de R&D et de pré-industrialisation visant à maîtriser la production de nouvelles générations de composants électroniques répondant aux besoins des secteurs de l'automobile, des communications 5G, de l'Intelligence Artificielle embarquée, des objets connectés, de l'aérospatial et de la sécurité. Il s'inscrit dans une démarche structurante portée au niveau européen à travers la mise en œuvre d'un projet important d'intérêt européen commun - PIIEC ou IPCEI en anglais - dans le domaine industriel.

Le soutien public à ce plan entraînera de nombreux effets positifs pour les écosystèmes français et européens. En France, les retombées attendues incluent :

- des dépenses de travaux et d'investissements réalisés par les partenaires, à hauteur de 5 Md€ ;
- 4 000 emplois directs créés ou maintenus ainsi que 8 000 emplois indirects et induits potentiels ;
- le maintien et le développement des sites industriels, avec la création de nouvelles capacités de production sur le territoire national ;
- le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, au-delà du seul cadre de travaux de R&D ;
- le soutien à l'innovation et à la compétitivité des filières situées en aval, ainsi que la sécurisation de leur approvisionnement en composants.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0	0
		0	
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	0	0	
Total des AE consommées	0	0	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	32 000 000 32 000 000	32 000 000 32 000 000	32 000 000
Total des CP prévus en LFI	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	32 000 000	32 000 000	
Total des CP consommés	32 000 000	32 000 000	

Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Programme n° 876 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	0		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	26 000 000 26 000 000	26 000 000	26 000 000 26 000 000
Total des CP prévus en LFI	26 000 000	26 000 000	26 000 000
Total des CP consommés	26 000 000		26 000 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	26 000 000	32 000 000	32 000 000
Prêts et avances	0	0	0	0	32 000 000	0
Dépenses de participations financières	0	0	0	26 000 000	0	32 000 000
Total hors FdC et AdP		0			32 000 000	
Total*	0	0	0	26 000 000	32 000 000	32 000 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			0 0		32 000 000 32 000 000	32 000 000 32 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	32 000 000	32 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	32 000 000	32 000 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	32 000 000	32 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	32 000 000	32 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	32 000 000	32 000 000

Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Programme n° 876 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 0	CP ouverts en 2022 * (P1) 32 000 000
AE engagées en 2022 (E2) 0	CP consommés en 2022 (P2) 32 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 32 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 74 000 000				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 74 000 000	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 32 000 000	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 42 000 000
AE engagées en 2022 (E2) 0	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 42 000 000
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 31 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 11 000 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			0 0		32 000 000 32 000 000	32 000 000 32 000 000

Ce prêt d'un montant de 200 M€ ouvert en loi de finances pour 2020 a pour but de soutenir l'entreprise SOITEC dans la réalisation des investissements nécessaires aux activités de R&D et de déploiement industriel prévues dans le cadre du plan Nano 2022, et qui serviront à terme à l'industrialisation des technologies mises au point tout au long du programme. 158 M€ ont été versés depuis 2020 correspondant aux tirages successifs du prêt. Le prêt a une durée de douze ans à compter du 27 mars 2020. Les premiers remboursements du capital du prêt ont démarré en fin d'année 2022 et seront enregistrés en 2023. Les premiers intérêts sont reversés depuis 2020 (3,2 M€ depuis 2020).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			32 000 000	32 000 000
Prêts et avances			32 000 000	
Dépenses de participations financières				32 000 000
Total			32 000 000	32 000 000

PROGRAMME 869
**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express
entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry COQUIL

Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le programme « Prêts à la société concessionnaire de la liaison expresse entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » permet le financement de la construction de l'infrastructure du projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express.

Le projet « CDG Express » vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui a accueilli en 2019 près de 76 millions de voyageurs et se classe au deuxième rang des aéroports européens. Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables comme Londres, Hong Kong, Shanghai, Tokyo ou encore Oslo, Stockholm, Rome, l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre, qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Cette liaison reliera donc Paris et son principal aéroport en 20 minutes à raison d'un train toutes les 15 minutes, entre 5 heures du matin et minuit, 7 jours sur 7. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

L'article L. 2111-3 du code des transports confie la réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux à une société détenue majoritairement par SNCF Réseau et le Groupe Aéroports de Paris et à laquelle la participe également la Caisse des dépôts et Consignations (CDC). Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'État et la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express. La durée de la concession est de 50 ans à partir de la mise en service.

L'exploitation de la ligne a été confiée par l'État à une entreprise ferroviaire au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L. 2111-3-1 du code des transports. La société Hello Paris (groupement associant Keolis et RATP Dév) et l'État ont signé le contrat de service public pour l'exploitation de la ligne CDG Express le 18 juillet 2019. En plus de l'exploitation commerciale et de la collecte des recettes, cette entreprise assure notamment les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant (entretien et renouvellement).

La mise en service initialement prévue fin 2023 a été reportée à la fin de l'année 2025, afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires affectées par la réalisation de la liaison, permettant de mutualiser les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période.

En 2022, les avenants au contrat de concession portant sur la réalisation de l'infrastructure et au contrat de prêt, objet du programme 869, conclus entre l'État et la société concessionnaire « Gestionnaire d'infrastructure CDG Express », sont venus formaliser les conséquences juridiques, techniques et financières de cette décision. L'avenant au contrat de prêt conclu le 13 octobre 2022 a notamment reporté de deux ans la date du premier et du dernier remboursement du prêt et majoré de 100 M€ le plafond du prêt pour le porter à 1 800 M€, engageant ainsi les 100 M€ d'AE ouvertes dans cette perspective sur le programme 869 en loi de finances rectificative pour 2019.

Les coûts d'investissement connus et présentés dans ce rapport annuel de performances correspondent au scénario d'une mise en service fin 2025 qui est celui prévu contractuellement.

Ainsi, à date, pour les autorisations d'engagements ouvertes avant 2023, les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, sont de 1,7 Md€ (conditions économiques de 2014), soit 1,9 Md€ en euros courants, incluant des provisions pour aléas tenant compte notamment des conditions de réalisation des travaux, auxquels s'ajoutent 0,3 Md€ de frais financiers et de gestion de la société. Une part substantielle des investissements, d'environ 530 M€, contribue directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, le Transilien K et les TER Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

Le besoin de financement, de 2,2 Md€, est couvert :

- d'une part par les apports en fonds propres des actionnaires de la société projet, à hauteur de 0,4 Md€. En phase de construction, ces fonds propres sont pré-financés par un crédit-relais fonds propres (cf. infra) ;
- d'autre part par un emprunt pour un montant de 1,8 Md€, objet du présent programme.

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements de l'exploitant du service ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure (l'exploitant tirera lui-même ses recettes de la vente des titres de transport) ;
- les versements de la part de SNCF Réseau, répartissant le produit des péages qu'il aura perçu sur les voies dont il est gestionnaire d'infrastructure, pour tenir compte des investissements initiaux financés par le concessionnaire ;
- les produits de la taxe aéroportuaire instaurée par l'article 117 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifiée par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019. Cette taxe s'applique aux passagers de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,40 €/passager. Sa mise en place est prévue pour 2026.

La réalisation du projet a été impactée par la survenance de deux évènements majeurs en 2020 : la crise sanitaire et l'annulation partielle de l'autorisation environnementale (AE) du projet par le tribunal administratif de Montreuil le 9 novembre. L'annulation partielle de cette autorisation, dont la légalité a été confirmée par la Cour Administrative d'Appel de Paris le 18 avril 2022, a entraîné une suspension des travaux de plus de quatre mois dont le retard n'a pu être rattrapé. Compte tenu de l'imbrication des calendriers de réalisation des projets ferroviaires sur l'Axe Nord, des scénarios de reprogrammation globale ont été examinés avec les acteurs concernés sous l'égide du Préfet de la région Île-de-France. Dans le cadre des documents contractuels la mise en service est donc prévue à la fin de l'année 2025. Le scénario préférentiel prévoit toutefois une mise en service commerciale du projet début 2027.

Des négociations sont engagées depuis avec le concessionnaire pour la mise au point d'un deuxième avenant au contrat de concession afin de tirer les conséquences, techniques, juridiques, économiques et financières de ces évènements.

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	100 000 000	0 100 000 000	0 0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+100 000 000	+100 000 000	
Total des AE ouvertes	100 000 000	100 000 000	
Total des AE consommées	100 000 000	100 000 000	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	383 000 000 248 443 989	383 000 000 248 443 989	383 000 000 383 000 000
Total des CP prévus en LFI	383 000 000	383 000 000	383 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	383 000 000	383 000 000	
Total des CP consommés	248 443 989	248 443 989	

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 869

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	0		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	416 000 000 296 043 203	416 000 000	416 000 000 296 043 203
Total des CP prévus en LFI	416 000 000	416 000 000	416 000 000
Total des CP consommés	296 043 203		296 043 203

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	100 000 000	296 043 203	383 000 000	248 443 989
Prêts et avances	0	0	100 000 000	296 043 203	383 000 000	248 443 989
Total hors FdC et AdP		0			383 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+100 000 000				
Total*	0	100 000 000	100 000 000	296 043 203	383 000 000	248 443 989

* y.c. FdC et AdP

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2022		100 000 000						
Total		100 000 000						

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		100 000 000						

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		100 000 000	0 100 000 000		383 000 000 248 443 989	383 000 000 248 443 989
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	383 000 000	383 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+100 000 000	+100 000 000			
Total des crédits ouverts	0	100 000 000	100 000 000	0	383 000 000	383 000 000
Total des crédits consommés	0	100 000 000	100 000 000	0	248 443 989	248 443 989
Crédits ouverts - crédits consommés					+134 556 011	+134 556 011

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

La conclusion de l'avenant n° 1 au contrat de concession entre l'État et la société « Gestionnaire d'infrastructure CDG Express » afin de tirer les conséquences du décalage de la mise en service du projet au 1^{er} décembre 2025 s'est accompagnée de la signature, le 13 octobre 2022, par les mêmes parties, de l'avenant n° 1 au contrat de crédit afin de majorer de 100 M€ le plafond du prêt pour permettre à la société de supporter les conséquences notamment financières de ce décalage. Les 100 M€ d'autorisations d'engagement ouvertes dans cette perspective dès la loi de finances rectificative pour 2019 ont ainsi été engagées en 2022.

Comme les années précédentes, la consommation des crédits de paiement est inférieure à la programmation retenue en loi de finances 2022. Cet écart s'explique par des raisons structurelles et conjoncturelles tenant aux conditions fixées par le contrat de prêt lui-même qui impactent à la fois le montant de la programmation des crédits à retenir d'une part, et le montant des avances pouvant être sollicité, d'autre part.

Sur le premier point, le contrat de prêt dispose que les crédits à réserver par le prêteur (l'État) pour l'année en cours doivent être supérieurs de 15 % aux prévisions de dépenses de l'emprunteur, dans la limite globale du montant maximal du contrat de prêt, de sorte que dans l'hypothèse théorique d'un déroulement du projet identique à la situation programmée, la consommation annuelle des crédits sera en tout état de cause inférieure de 15 % à ceux retenus en loi de finances pour la même année.

Sur le deuxième point, le contrat prévoit que les demandes d'avances sont formulées par l'emprunteur sur la base d'une chronique prévisionnelle des coûts du Projet. Or, en l'espèce, le calendrier initial de réalisation pour 2022 n'a pu être respecté en raison de la reprogrammation des travaux sur l'ensemble de l'axe ferroviaire nord liée à la décision du tribunal administratif de Montreuil en novembre 2020 annulant partiellement l'autorisation environnementale (AE) du projet et entraînant une suspension de travaux de près de quatre mois. La légalité de l'AE a été confirmée depuis.

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | Justification au premier euro

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	383 000 000	383 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	383 000 000	383 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 100 000 000	CP ouverts en 2022 * (P1) 383 000 000
AE engagées en 2022 (E2) 100 000 000	CP consommés en 2022 (P2) 248 443 989
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 248 443 989
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 826 500 228				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 826 500 228	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 248 443 989	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 578 056 239
AE engagées en 2022 (E2) 100 000 000	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 100 000 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 678 056 239
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 295 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 383 056 239

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		100 000 000	100 000 000		383 000 000 248 443 989	383 000 000 248 443 989

La conclusion de l'avenant n° 1 au contrat de concession entre l'État et la société « Gestionnaire d'infrastructure CDG Express » afin de tirer les conséquences du décalage contractuel de la mise en service du projet au 1^{er} décembre 2025 s'est accompagnée de la signature, le 13 octobre 2022, par les mêmes parties, de l'avenant n° 1 au contrat de crédit afin de majorer de 100 M€ le plafond du prêt pour permettre à la société de supporter les conséquences notamment financières de ce décalage. Les 100 M€ d'autorisations d'engagement ouvertes dans cette perspective dès la loi de finances rectificative pour 2019 ont ainsi été engagées en 2022.

Comme les années précédentes, la consommation des crédits de paiement est inférieure à la programmation retenue en loi de finances 2022. Cet écart s'explique par des raisons structurelles et conjoncturelles tenant aux conditions fixées par le contrat de prêt lui-même qui impactent à la fois le montant de la programmation des crédits à retenir d'une part, et le montant des avances pouvant être sollicité, d'autre part.

Sur le premier point, le contrat de prêt dispose que les crédits à réserver par le prêteur (l'État) pour l'année en cours doivent être supérieurs de 15 % aux prévisions de dépenses de l'emprunteur, dans limite globale du montant maximal du contrat de prêt, de sorte que dans l'hypothèse théorique d'un déroulement du projet identique à la situation programmée, la consommation annuelle des crédits sera en tout état de cause inférieure de 15 % à ceux retenus en loi de finances pour la même année.

Sur le deuxième point, le contrat prévoit que les demandes d'avances sont formulées par l'emprunteur sur la base d'une chronique prévisionnelle des coûts du Projet. Or, en l'espèce, le calendrier initial de réalisation pour 2022 n'a pu être respecté en raison de la reprogrammation des travaux sur l'ensemble de l'axe ferroviaire nord liée à la décision du tribunal administratif de Montreuil en novembre 2020 annulant partiellement l'autorisation environnementale (AE) du projet et entraînant une suspension de travaux de près de quatre mois. La légalité de l'AE a été confirmée depuis.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		100 000 000	383 000 000	248 443 989
Prêts et avances		100 000 000	383 000 000	248 443 989
Total		100 000 000	383 000 000	248 443 989

PROGRAMME 877
**Avances remboursables et prêts bonifiés aux
entreprises touchées par la crise de la covid-19**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas Courbe

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Le programme temporaire 877 a été créé dans le cadre de la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Il avait pour vocation de répondre aux difficultés économiques des entreprises touchées dans le contexte de la crise sanitaire, en mettant en place un dispositif public d'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, selon des principes compatibles avec la réglementation européenne des aides d'État. La création de ce dispositif discrétionnaire visait ainsi principalement à répondre aux difficultés des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés sur la base d'une doctrine d'intervention adaptée aux entreprises fragilisées stratégiques pour l'industrie française ou sensibles socialement sur un territoire. Cette cible a par la suite été élargie aux Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Le programme, qui devait prendre fin au 31/12/2020, a été prolongé à trois reprises :

- jusqu'au 30 juin 2021 par décret du 23 décembre 2020. Ce même décret a assoupli les règles de plafonnement pour les entreprises fermées administrativement pendant le second confinement de la fin d'année 2020 ;
- jusqu'à la fin de l'année 2021 par décret du 29 juin 2021 n° 2021-839 suite à l'extension de l'encadrement temporaire de la Commission européenne qui régit principalement ce dispositif ;
- jusqu'au 30 juin 2022 par décret n° 2021-1915 du 30 décembre 2021.

En 2022, ce sont 87 aides dont 53 prêts à taux bonifié et 34 avances remboursables qui ont été octroyées pour un montant total de 88,14 M€ en AE et CP. Près de 8 500 emplois ont ainsi pu être sauvegardés et 84 entreprises soutenues. Le recours aux avances remboursables et prêts à taux bonifié du programme 877 a lieu une fois toutes les solutions de droit commun épuisées notamment les prêts garantis par l'État (PGE), qui représentent la réponse de l'État pour un traitement de masse des difficultés de trésorerie des entreprises. Pour autant, il est recherché un effet de levier à partir de ces financements directs de l'État. L'effet de levier enregistré en 2022 est de 52,7 %. Par ailleurs, 40 % des financements levés résultent d'efforts émanant de l'actionnaire.

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale qui prévoit la possibilité pour l'État d'accorder des prêts à taux bonifié afin d'apporter des liquidités à des entreprises stratégiques et fragilisées par le conflit en Ukraine, le champ d'application du dispositif a été élargi par la loi de finances rectificative n° 1 du 16 août 2022.

La cible d'entreprises demeure identique, à savoir les PME et ETI qui :

- n'ont pas obtenu un prêt avec garantie de l'État suffisant pour financer leur exploitation, le cas échéant après l'intervention du médiateur du crédit ;
- justifient de perspectives réelles de redressement de l'exploitation ;
- ne font pas l'objet d'une procédure collective.

Les autorités françaises ont notifié un régime d'aide à la Commission européenne, qui a été validé par cette dernière le 1^{er} décembre 2022. Le décret d'application du dispositif de prêts bonifiés est paru le 22 décembre 2022 et permet d'allouer des prêts jusqu'au 31 décembre 2023. La mise en œuvre de ce dispositif, décalée en raison de la modification de l'encadrement temporaire, prendra toute son ampleur en 2023.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

INDICATEUR 1.1 : Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

INDICATEUR 1.2 : Effet de levier sur l'apport d'autres financements

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement

INDICATEUR 1.4 : Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

OBJECTIF 2 : Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire

INDICATEUR 2.1 : Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'entreprises soutenues

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'emplois soutenus

Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

INDICATEUR

1.1 – Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022	%	0	2	15	18	15

Commentaires techniques

Périmètre : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, Service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif et ayant déposé le bilan / nombre total d'entreprises ayant bénéficié du dispositif

INDICATEUR

1.2 – Effet de levier sur l'apport d'autres financements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Effet de levier sur l'apport d'autres financements	%	42,3	31,6	20	52,7	Sans objet

Commentaires techniques

Périmètre : Financement privé ou des collectivités territoriales.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Montant de financements autres apportés en sus de l'aide accordée / Montant total d'aides levé

INDICATEUR

1.3 – Taux de recouvrement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de recouvrement	%	100	92,2	85	53,1	85

Commentaires techniques

Périmètre : Principal et intérêts des avances et prêts accordés.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Montant annuel des sommes dues et échues impayées / Total du montant annuel des sommes dues et échues (sans prise en compte des clauses de non remboursement des avances remboursables)

INDICATEUR

1.4 – Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué	%	50	38,9	75	50	Sans objet

Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises ayant bénéficié de l'aide.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises de 50 à 250 salariés ayant bénéficié de l'aide / Nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1

A 18 %, le taux de défaillance est sensiblement supérieur à la prévision (15 %). Cela coïncide avec la montée en puissance des remboursements des prêts à taux bonifié alloués, qui bénéficient d'une année de différé de remboursement (les avances remboursables comportant pour leur part un différé de remboursement de 3 ans). Les remboursements ont débuté au cours du 2^e semestre 2021 car les premiers prêts ont été alloués lors du 2^e semestre 2020. L'année 2022 marque le début du remboursement des prêts à taux bonifié octroyés en 2021, qui ont été bien plus nombreux qu'en 2020 (144 contre 55).

Il convient d'observer que le taux de défaillance prévisionnel a été établi en N-1, soit avant le début du conflit en Ukraine qui est venu perturber la conjoncture économique et donc les marges de manœuvre des entreprises bénéficiaires d'avances remboursables et de prêts à taux bonifié.

A noter le constat d'une erreur matérielle qui conduit à réviser le taux de défaillance sur l'exercice 2021, qui s'établit finalement à 2 %.

Indicateur 1.2

L'effet de levier du dispositif sur les autres financements atteint 52,7 % en 2022 et est nettement supérieur à la prévision de 20 %. Les apports comptabilisés pour mesurer cet effet de levier sont les suivants : apport des actionnaires (ou abandon de créances), plans CCSF, autres aides publiques (conseil régional notamment) ou apports bancaires. S'agissant des Prêts Garantis par l'État (PGE), seul 10 % du montant octroyé par les banques (c'est à dire la part non garantie par l'État) est pris en compte. En cas d'octroi de PGE, l'effet de levier en trésorerie pour l'entreprise bénéficiaire est donc plus important. Par ailleurs, il convient d'observer que plus de 40 % des financements levés résultent d'efforts émanant de l'actionnaire, majoritairement en apport de *new money*.

A noter le constat d'une erreur matérielle qui conduit à réviser l'effet de levier sur les exercices 2020 et 2021, qui s'établissent respectivement à 53,2 % et 45,5 %.

Indicateur 1.3

A l'instar de l'indicateur 1.1 relatif au taux de défaillance des entreprises soutenues, le taux de recouvrement (53,1 %) est dégradé en se situant nettement en deçà de la prévision de 85 %, et ce pour les mêmes raisons. Les avances remboursables et prêts à taux bonifiés ont été accordés à des entreprises qui n'ont pas pu obtenir en tout ou partie de PGE pour faire face à leurs besoins de liquidités. Ce dispositif s'adresse par principe à des entreprises davantage fragilisées.

A noter le constat d'une erreur matérielle qui conduit à réviser le taux de recouvrement sur l'exercice 2021, qui s'établit finalement à 92,2 %.

Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Objectifs et indicateurs de performance

Indicateur 1.4

Une entreprise sur deux rentre dans le cœur de cible du dispositif. A l'instar des exercices précédents, une grande partie des entreprises à avoir bénéficié d'avances remboursables et de prêts à taux bonifié correspond à des petites entreprises, de moins de 50 salariés, mais de façon moins prononcée que l'an passé. La situation sanitaire a particulièrement fragilisé certains secteurs non industriels (hôtellerie, voyageur...) de sorte que plusieurs aides ont été fléchées sur un bassin d'emploi où l'hôtellerie a été très affectée, ciblant ainsi spécifiquement un ensemble de petites entreprises – sans quoi une majorité plus grande d'entreprises aidées aurait été constituée d'entreprises comprises entre 50 et 250 salariés.

A noter le constat d'une erreur matérielle qui conduit à réviser l'indicateur sur les exercices 2020 et 2021, qui s'établit respectivement à 50 % et 38,9 %.

OBJECTIF

2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire

INDICATEUR

2.1 – Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné	€	10 233	10 249	20 000	10 390	Sans objet

Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Montant total accordé en € / Nombre d'emplois concernés

INDICATEUR

2.2 – Nombre d'entreprises soutenues

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'entreprises soutenues	Nb	54	144	350	84	Sans objet

Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Nombre d'entreprises soutenues

INDICATEUR

2.3 – Nombre d’emplois soutenus

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'emplois soutenus	Nb	3977	12 038	20 000	8 483	Sans objet

Commentaires techniques

Périmètre : Salariés des entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre de salariés employés dans les entreprises bénéficiaires, emplois liés inclus (ex. pigistes).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1

Le présent indicateur reste stable par rapport aux précédents exercices en se situant légèrement au-dessus du seuil de 10 k€ par emploi. Cette stabilité est à mettre en regard de l'indicateur 1.4 relatif à la taille des entreprises ciblées. La doctrine d'intervention de la DGE tend à plafonner des avances remboursables et prêts à taux bonifié qui conduiraient à un niveau de soutien dépassant 20 k€ par emploi, ce qui a mécaniquement une incidence modératrice sur l'indicateur.

A noter le constat d'une erreur matérielle qui conduit à réviser l'indicateur sur les exercices 2020 et 2021, qui s'établissent respectivement à 10 233 et 10 249.

Indicateur 2.2

Le nombre d'entreprises soutenues sur 2022 est en proportion relativement élevé par rapport à 2021, étant rappelé que le régime d'aide notifié permettant d'octroyer des avances remboursables et prêts à taux bonifié a expiré le 30 juin 2022. Du fait de cette contrainte calendaire, l'analyse des nouveaux dossiers présentés a été menée dans un laps de temps resserré, étant considéré que l'octroi d'avances remboursables ou de prêts à taux bonifié s'inscrit souvent dans le cadre de tours de table financiers complexes.

Le nombre d'entreprises soutenues reste toutefois très modeste par rapport au volume des prêts garantis par l'État (PGE), qui représentaient la réponse de l'État pour un traitement de masse des difficultés de trésorerie des entreprises.

A noter le constat d'une erreur matérielle qui conduit à réviser l'indicateur sur les exercices 2020 et 2021, qui s'établissent respectivement à 54 et 144.

Indicateur 2.3

Le nombre d'emplois soutenus apparaît cohérent avec la doctrine d'intervention de la DGE et le nombre d'entreprises aidées. Il semble relativement élevé étant donné que le dispositif n'a été opérationnel qu'au cours du seul premier semestre sur l'année 2022.

A noter le constat d'une erreur matérielle qui conduit à réviser l'indicateur sur les exercices 2020 et 2021, qui s'établissent respectivement à 3 977 et 12 038.

Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	88 140 702	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+226 627 500	+226 627 500	
Total des AE ouvertes	226 627 500	226 627 500	
Total des AE consommées	88 140 702	88 140 702	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	88 140 702	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+226 627 500	+226 627 500	
Total des CP ouverts	226 627 500	226 627 500	
Total des CP consommés	88 140 702	88 140 702	

**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la
crise de la covid-19**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 877

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	123 372 500	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	123 372 500		123 372 500

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19	123 372 500	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Total des CP consommés	123 372 500		123 372 500

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	123 372 500	0	88 140 702	123 372 500	0	88 140 702
Prêts et avances	123 372 500	0	88 140 702	123 372 500	0	88 140 702
Total hors FdC et AdP		0			0	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+226 627 500			+226 627 500	
Total*	123 372 500	226 627 500	88 140 702	123 372 500	226 627 500	88 140 702

* y.c. FdC et AdP

Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/01/2022		50 000 000		50 000 000				
Total		50 000 000		50 000 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/03/2022		176 627 500		176 627 500				
Total		176 627 500		176 627 500				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		226 627 500		226 627 500				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		88 140 702	0 88 140 702		88 140 702	0 88 140 702
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+226 627 500	+226 627 500		+226 627 500	+226 627 500
Total des crédits ouverts	0	226 627 500	226 627 500	0	226 627 500	226 627 500
Total des crédits consommés	0	88 140 702	88 140 702	0	88 140 702	88 140 702
Crédits ouverts - crédits consommés		+138 486 798	+138 486 798		+138 486 798	+138 486 798

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	0	0

Aucun crédit n'a été ouvert sur le programme 877 en LFI 2022, le programme ayant été alimenté par les reports de 2021 sur 2022, octroyés par arrêtés du 18 janvier 2022 et du 25 mars 2022, respectivement à hauteur de 50 M€ en AE et en CP et 176,6 M€ en AE et en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue en 2022.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits (500 M€ en AE et en CP) ont été ouverts en 2020 par la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020. En 2021, une annulation de crédits (-109,3 M€ en AE et en CP) est intervenue par la loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021.

Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Justification au premier euro

Ce programme qui devait prendre fin le 31 décembre 2020 (Décret n° 2020-712 du 12 juin 2020) a été prorogé jusqu'au 30 juin 2021 (Décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020) puis jusqu'au 31 décembre 2021 (Décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020) pour prendre fin le 30 juin 2022 (Décret n° 2021-1915 du 30 décembre 2021).

En 2022, le cadre d'intervention du programme a été élargi, par la loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022, aux entreprises dont l'activité est impactée par le conflit en Ukraine. Le décret d'application du régime paru le 22 décembre 2022 (Décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022) permet l'octroi de prêts bonifiés jusqu'au 31 décembre 2023.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 226 627 500	CP ouverts en 2022 * (P1) 226 627 500
AE engagées en 2022 (E2) 88 140 702	CP consommés en 2022 (P2) 88 140 702
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 88 140 702
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 138 486 798	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 88 140 702	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) -88 140 702
AE engagées en 2022 (E2) 88 140 702	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 88 140 702
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dépenses du programme sont en AE=CP et correspondent aux versements à l'opérateur du dispositif. Aucun reste à payer n'est donc à constater au 31 décembre de chaque année.

Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19		88 140 702	0 88 140 702		88 140 702	0 88 140 702

Le programme 877, au sein de la mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », a été créé par la loi de finances rectificative n° 2 du 25 avril 2020. Il a été doté d'une enveloppe en AE et en CP de 500 M€ pour financer l'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés avec amortissement différé aux entreprises touchées par la crise sanitaire. En 2021, 109,3 M€ en AE et CP ont été annulés en loi de finances rectificative n° 2 du 1^{er} décembre 2021. L'enveloppe globale se porte donc à 390,7 M€ en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		88 140 702		88 140 702
Prêts et avances		88 140 702		88 140 702
Total		88 140 702		88 140 702

Le programme avait pour cible principale les entreprises de 50 à 250 salariés faisant face à des difficultés de liquidités qu'elles n'ont pu surmonter grâce aux différents dispositifs d'urgence mis en place pendant la crise sanitaire : reports de charges fiscales et sociales, activité partielle, prêts garantis par l'État et fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 20 salariés.

La consommation 2022 sur l'enveloppe de 226,62 M€, constituée de reports de 2021 sur 2022, est de 88,14 M€. Elle correspond aux aides octroyées jusqu'au 30 juin 2022 au titre des avances remboursables et prêts à taux bonifié aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19. En 2022, 87 aides ont été octroyées pour des montants compris entre 0,2 M€ et 5 M€. Le montant moyen des aides octroyées est de 1 M€ dont 67 % pour un montant inférieur à 1 M€. Les prêts bonifiés sont au nombre de 53, les avances remboursables sont quant à elles au nombre de 34.

L'aide pouvait prendre la forme :

- d'une avance remboursable, dans la limite de 2,3 M€, avec une durée d'amortissement de 10 ans, dont 3 ans de différé, et un taux d'intérêt de 1 % ;
- d'un prêt à taux bonifié d'une durée maximale de 6 ans, dont 1 an de différé, avec un taux d'intérêt variant en fonction de la durée du prêt (dans la grande majorité des cas 2.25 % pour 6 ans).

Dès lors, les derniers financements alloués pourront voir leur amortissement courir jusqu'au premier semestre 2032.

Le dispositif d'avances remboursables et de prêts bonifiés destiné aux entreprises touchées par la crise de la Covid -19 a pris fin le 30 juin 2022. A noter toutefois que certaines aides allouées jusqu'à cette date peuvent voir le contrat de prêt afférent n'avoir été conclu qu'ultérieurement (de même pour le déblocage des fonds), en raison de prises de sûretés et/ou conditions particulières exigées par l'État.

Le champ d'application du dispositif a été élargi par la loi de finances rectificative n° 1 du 16 août 2022 dans le cadre du plan de résilience économique et sociale qui prévoit la possibilité pour l'État d'accorder des prêts à taux bonifié afin d'apporter des liquidités à des entreprises stratégiques et fragilisées par le conflit en Ukraine. Les autorités françaises ont notifié un régime d'aide à la Commission européenne, qui a été validé par cette dernière le 1^{er} décembre 2022. Le décret d'application du dispositif de prêts bonifiés est paru le 22 décembre 2022 et permet d'allouer des prêts jusqu'au 31 décembre 2023. La mise en œuvre de ce dispositif, décalée en raison de la modification de l'encadrement temporaire, prendra toute son ampleur en 2023.